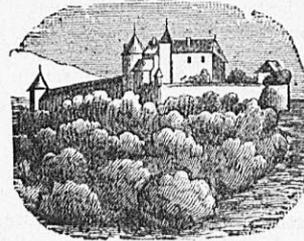


rue de Gruyères.
t et or.
MORAT
queurs fines.
d'Arbois.
nt, le litre.
rouleaux et en tablettes
ion, nég., Gruyères.
le. XXXXX
eux. XXXXX
ie scrotale très grave, qui
es douleurs. J'avais essayé
arter et après divers traite-
ation. Comme je ne pouvais
éme état jusqu'à ce qu'une
adresser à la Polyclinique
t de m'envoyer de suite un
ni me gêner en aucune fa-
ondance un traitement qui
mois, je n'ai plus besoin de
ai eu à faire, la hernie n'est
éri. La Polyclinique privée
accompagnée de calvitie
onc avec plaisir que je pu-
pers-nnes qui auraient à
r tous les renseignements
Solingen, le 20 mars 1898.
ci-haut de Johann Geisler
e. Adresse: Polycli-



LA GRUYÈRE



PRIX DE L'ABONNEMENT :
Suisse... 1 an, Fr. 4 50
... 6 mois, > 3 50
Etranger... 1 an, Fr. 9 —
... 6 mois, > 5 —
payable d'avance.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Prix des annonces et réclames :
Annonces: Canton, 10c.,
Suisse, 15c.; Etranger, 20c.
la ligne ou son espace.
Réclames: 30 c. la ligne.
S'adresser à l'agence de
publicité Haasenstein & Vo-
gler, à Bulle, r. de Gruyères;
Fribourg, rue St-Nicolas,
ou à ses succursales.

Paraissant le mercredi et le samedi.

IMPRIMERIE ET ADMINISTRATION: Rue du Tir 131, BULLE.

Prix du numéro: 5 cent.
On s'abonne dans les
bureaux de poste.

HORAIRE D'ÉTÉ: Bulle, dép. 6⁰⁰ 10⁴⁰ 2²⁵ 4⁵⁵ 8⁴⁰ ← Bulle, arr. 8⁰⁷ 1⁸⁷ 4⁸⁸ 7²⁸ 10⁵²

BULLE, le 27 juin 1899.

CONFÉDÉRATION SUISSE

CHAMBRES FÉDÉRALES

Par 76 voix contre 38, le *Conseil national* a admis la proposition de la commission et il a décidé que l'art. 1^{er} de la loi sur la perception de la taxe militaire serait rédigé comme suit:

Art. 1^{er}. Le citoyen qui, après plusieurs som-mations demeurées infructueuses, ne s'acquitte pas de la taxe d'exemption du service militaire, bien que ni ses conditions économiques, ni des circon-stances personnelles ne l'eussent empêché de s'exé-cuter, est puni de 2 à 10 jours d'arrêt, par l'auto-rité militaire cantonale, sur la réquisition des agents militaires compétents.

Le vote sur la question du siège de la Banque nationale a eu lieu vendredi, au scrutin secret. 137 bulletins ont été distribués, 136 ont été re-trouvés et valables; majorité absolue: 69.

Berne a réuni 72 voix, Zurich 56, Lucerne 6, Bâle 2. Berne est donc désigné comme siège cen-tral de la Banque.

M. Keel, en motivant sa proposition de fixer le siège central à Zurich, avait insisté sur la néces-sité de mettre ce siège dans la principale ville d'affaires de la Suisse. Il avait montré par des chif-fres que Zurich est bien supérieure à Berne comme ville d'affaires et que l'avenir de la Banque serait assuré à Zurich.

M. Comtesse avait déclaré que la majorité de la commission renonçait à développer sa proposition en faveur de Berne et qu'elle s'en remettait à la sagesse du Conseil.

Le vote sur l'ensemble de la loi a eu lieu à l'ap-pel nominal. Par 82 oui, contre 23 non et 30 ab-ten-tions, la loi a été acceptée.

La droite tout entière s'est abstenue, sauf M. Keel. Les députés de Zurich ont voté non ou se sont abstenus.

Le Conseil a voté samedi sans discussion le budget du matériel de guerre pour 1900, soit 4.005.024 fr.; la suppression de la rubrique « cho-colat » dans le tarif avec l'Espagne; les crédits supplémentaires de 3.243.673 fr.

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 19

Le Crime des Sapineaux.

UNE ERREUR JUDICIAIRE

— Voyez-vous, lui dit-il même un jour, plus j'observe ce gargon, plus il m'étonne.

— Ah! ah! vous y revenez! C'est de ce Robert Paraud qu'il est question?

— Précisément.

— Je connais son histoire. Condamné avec circon-stances atténuantes, à six ans pour avoir étranglé une jeune fille. Méfiez-vous! Il vous jouera quelque mauvais tour.

— Lui? Jamais! Les portes seraient toutes grandes ouvertes qu'il n'essayerait pas de s'enfuir.

— N'en tenez pas l'expérience, vous le regretteriez, sûrement. Mais que faut-il donc pour vous étonner?

— Tout! Ou mieux, la moindre de ses paroles vous sur-prend. Il est toujours tranquille, d'un même calme égal, se contente de ce qu'on lui donne et travaille comme qua-tre. Très fier aussi, avec cela. Il n'a pas l'air de mépriser ses codétenus, et cependant il n'aime pas à les fréquenter.

Il faudrait l'entendre quand il raconte son enfance, les chagrins et les peines de sa mère, et qu'il rappelle quel-ques souvenirs de ses relations avec sa prétendue victime, Adèle Blanchod. A ces instants-là, il me semble que ce malheureux est innocent.

— Hum! hum! Vous allez bien vite! Innocent? Le jury

Il a ratifié la convention avec la Russie, au su-jet de la protection des marques de fabrique.

Il a liquidé plusieurs affaires de chemins de fer, notamment l'Aigle-Villars et le Lausanne-Calvaire.

Le *Conseil des Etats* a accordé la garantie fédé-rale aux constitutions révisées des cantons de Ge-nève, Zurich, Glaris et d'Argovie.

Il a accordé, entre autres, les concessions deman-dées pour le chemin de fer électrique Sépey Ges-senay, pour le Palézieux-Châtel-St-Denis et le Guin-Planfayon.

Dîner diplomatique. — Le comte de Montho-lon, ambassadeur de France, a donné samedi soir, à la Favorite, un dîner auquel ont pris part le président de la Confédération, les conseillers féd-éraux Ruffy et Lachenal, les ministres d'Angle-terre, d'Italie, du Chili et des Etats-Unis, M. Ador, commissaire général à l'Exposition de Paris, et plusieurs membres du corps diplomatique.

Croix-Rouge. — L'assemblée des délégués de la Croix-Rouge suisse a décidé l'acquisition de baraques transportables et tout le matériel néces-saire à leur ameublement.

Elle a décidé, en outre, la création d'une école d'infirmières à Berne.

Conférence de la paix. — L'assemblée générale des représentants des loges maçonniques suisses, réunis à Neuchâtel, ont adressé à la Conférence de La Haye un télégramme de reconnaissance et de vœux pour le plein succès de la conférence.

Berne. — Le 14 janvier dernier, une institu-trice de Cerlier, Mlle Simmen, avait disparu d'une façon mystérieuse pendant le trajet pour rentrer chez elle, à Tücherz, dans la soirée, après une réunion de musique. Mercredi, le cadavre de la malheureuse a été retrouvé à Hagneck, au bord du lac, où les flots l'avaient rejeté. L'enquête a établi que Mlle Simmen n'avait subi aucune vio-lence; elle avait sur elle sa montre et une bague. Toute idée de crime est donc exclue; il ne peut y avoir eu qu'accident ou mort volontaire.

Le même jour, on retirait du lac le corps d'un homme dans lequel on a reconnu un pierriste du Landeron, du nom de Droz, qui avait disparu de-

qui l'a condamné n'a pu se tromper à ce point. Toutefois, et bien que je vous conseille d'être sur vos gardes, veni-lez avoir l'obligeance de me transmettre un rapport sur votre prisonnier, qui vous intéresse peut-être plus que de raison. Je verrai ce qu'on peut faire pour lui. Voici qua-tre ans, n'est-ce pas, qu'il est ici?

— Un peu plus, quatre ans et cinq mois.

— Il aurait, par conséquent, encore un an et demi. Oui, je verrai. N'oubliez pas de m'adresser ce rapport, et au re-voir. La discipline avant tout.

— Comptez sur moi pour remplir mon devoir.

Le rapport fut envoyé. Il témoignait en faveur de Robert, insistait sur sa bonne conduite et exprimait le désir qu'il fût apporté quelque soulagement au sort de cet infortuné.

Le chef de police, conseiller d'Etat qui jouissait d'une grande influence au sein du gouvernement, fit passer cette pièce à son collègue de la justice. Il résolut que l'on pro-poserait la libération du jeune homme à l'autorité légis-lative. Robert Paraud n'avait qu'à présenter un recours en grâce.

Informé de ce fait par le directeur, Robert secoua la tête:

— Moi? dit-il, signer un tel acte? Mais je n'ai pas de grâce à demander.

— Signez quand même.

— Non, cela m'est impossible.

— Vous préférez rester encore ici dix huit mois?

— Un peu plus, un peu moins, qu'importe? La mesure est la même.

— Si, comme vous le déclarez, vous êtes innocent, vous

puis une dizaine de jours, mais que l'on savait depuis longtemps hanté par des projets de suicide.

— Le nombre des visiteurs de l'Exposition can-tonale de Thounne a été dimanche le plus élevé qui ait été constaté depuis l'ouverture de l'exposition. L'exposition est actuellement parfaite, en ce qui concerne l'organisation, et le résultat obtenu dé-passe les espérances.

— Jeudi dernier, dans l'après-midi, arrivaient à la Lenk, venant d'Adelboden, un jeune homme et une jeune femme fort correctement mis et d'al-lures distinguées. Bien que l'heure fût avancée déjà, ils annoncèrent leur intention de repartir immédiatement et s'informèrent du chemin pour se rendre en Valais. Lorsqu'on leur eut dit que le chemin du Ravyl est presque impraticable, ils se décidèrent à partir pour Gsteig. Dans cette loca-lité, on remarqua qu'ils paraissaient l'un et l'autre dans un grand état de surexcitation. Ils se disaient Italiens et leur accent confirmait leur dire.

Presque en même temps, le gendarme de la Lenk recevait deux avis, l'un de Frutigen, l'autre d'Adelboden, lui donnant ordre d'arrêter un couple italien qui avait quitté ces deux localités sans payer la note d'hôtel, s'élevant à 45 fr. environ. Le signalement correspondait exactement à celui du couple qui venait de quitter la Lenk. Le gen-darme se mit aussitôt en campagne, rejoignit les deux jeunes gens, les informa de la plainte dépo-sée contre eux, puis, malgré leurs protestations qu'ils n'avaient rien de commun avec les individus poursuivis, les ramena au village, où il retint pour eux une chambre dans un hôtel.

Vendredi matin, le gendarme, qui était en civil, conduisit ses deux prisonniers à la préfecture de Zweisimmen, où ils devaient être entendus. En-suite, on les fit dîner dans un hôtel.

Après le repas, le jeune homme, profitant d'un moment où il n'était pas surveillé, sortait un re-volver de sa poche et se brûlait la cervelle à côté de sa compagne. Cette dernière raconta que le jeune homme était un déserteur de la marine ita-lienne, qui avait pris la fuite en l'emmenant, em-portant sur lui une somme de 3500 fr. A Monte-Carlo, où le couple s'était arrêté, le jeune homme avait joué et perdu. Ils étaient partis n'ayant plus qu'une faible somme à leur disposition, et main-tenant, ajoutait la jeune femme, leurs ressources

auriez tort de refuser le seul moyen qui s'offre à vous pour sortir de prison et rechercher le meurtrier. Plus le temps s'allonge, plus vite aussi s'effacent les traces d'un événe-ment et disparaissent les personnes qui peuvent y avoir pris part.

Cette dernière observation ébranla le cœur de Robert Paraud.

— Après tout, se dit-il, c'est à mon avantage. Si je ne découvre pas le coupable, la révision de mon procès ne se fait point. Si, au contraire, ce meurtrier existe — et il est certainement quelque part, — plus tôt je me mettrai à sa poursuite, plus tôt aussi j'atteindrai le but que je me suis proposé.

— Eh bien, oui, répondit-il, mais non sans un effort visible, je la signerai, cette pièce, tout en déclarant dere-chef que les innocents n'ont pas à implorer la pitié de leurs Juges. La seule raison à laquelle j'obéis en agissant ainsi, c'est que j'espère arriver plus promptement à la dé-couverte de l'assassin en lieu et place duquel j'ai été injustement puni.

— Vous affirmez donc toujours votre innocence?

— Oui, et je l'affirmerai jusqu'à la dernière heure de mon existence.

— Je souhaite que vous soyez dans le vrai. En atten-dant, je crois que la liberté vous sera bientôt rendue.

Effectivement, l'autorité lui remit le reste de sa peine. Six semaines après cet entretien, Robert Paraud franchis-sait le sol du pénitencier. Avant de partir, cependant, il avait remercié le directeur de tous les bons soins dont il avait été l'objet: l'horreur de son sort immérité en avait été en quelque mesure adoucie. Combien ils sont rares, ceux

S (eaux 1895).
JURY
s 1897.

LES

ble.
d'eau sucrée forment
la soif et assainissant
estions, les maux de
verain contre la cho-
t aussi pour les dents,
COULÈS

ntre.
t rétention d'urine, envies
lissement et irritation des
t dans la profession. Point
Adresse: < Polyclinique

S GRILLÉS
5 cent. la livre.
T depuis 50 cent. la livre.
DE COMESTIBLES
REYVAUD
BULLE.

nde à acheter
yement au comptant,

s chars

mais en bon état, pou-
100 à 120 quintaux.
gence de publicité Haasen-
Fribourg, sous H2184F.

une montre.
oyennant désignation et
chez Yosi Buchs, au Car-



s Lenx, imp.-éditeur.

étaient presque complètement épuisées. Le désespoir causé par cette situation avait poussé le jeune homme à s'ôter la vie. Quant à sa compagne, elle s'était emparée du revolver du défunt, avec l'intention de se brûler aussi la cervelle, mais on l'en a empêchée.

Le coupable n'avait, paraît-il, aucun papier pouvant établir son identité. Ils se seraient toutefois donnés pour les nommés Gaston Broliasco, « étudiant-ingénieur », de Venise, et Pauline Temchachi, institutrice, de Venise également.

Lucerne. — Mme Heine, propriétaire du château de Meggenhorn, sur les rives du lac des Quatre-Cantons, fait ériger à ses frais, sur la pointe rocheuse qui s'avance dans le lac à la base du Meggenhorn, à l'entrée du bras de Lucerne, une statue, plus grande que nature, de saint Nicolas, patron des bateliers. La statue, en pierre calcaire de France, sera un objet d'art remarquable et produira un bel effet dans le cadre romantique où elle se trouvera placée.

Soleure. — Une jeune fille, employée dans une fabrique de chaussures d'Olten, vient de payer chèrement un acte d'innocente coquetterie. Mardi, au moment de quitter l'atelier, cette jeune personne voulut remettre de l'ordre dans sa coiffure et s'installa, pour ce faire, dans un coin, près d'une transmission. En peignant sa chevelure, l'Absalon féminin ne prit pas garde à ce voisinage dangereux, et, tout à coup, ses longs cheveux se prirent à la courroie de transmission. En un instant, la malheureuse fut littéralement scalpée et eut, en outre, l'oreille droite arrachée, l'humérus fracturé et le pouce droit enlevé. Dans ce triste état, elle a été transportée à l'hôpital, au milieu de l'universelle compassion.

Vaud. — Le conseil communal de Lausanne a ratifié, mardi, la convention définitivement liée avec la Société électrique Vevey-Montreux, tendant à fournir à la ville de Lausanne d'excellente eau de source du Pays-d'Enhaut. La commune payera la somme de 1,501,000 fr., puis une redevance annuelle de 20,000 fr. pour les trois premières années et de 25,000 fr. pour les années suivantes, représentant une retenue de garantie de 500,000 fr. pouvant être libérée en tout temps.

— Vendredi soir, un lieutenant d'infanterie de landwehr, nommé D., employé au Département militaire vaudois, âgé d'une quarantaine d'années et père de deux enfants, s'est suicidé à la caserne de Lausanne, dans les circonstances suivantes :

Etant en congé d'une école militaire qui a lieu actuellement à St-Maurice, il arriva le soir à la Pontaise, vers 6 h., pour voir un ami. Par malheur, il était légèrement pris d'alcool et son attitude, devant les soldats rassemblés pour l'appel du soir, fut un peu inconvenante. En conséquence, dit la version officielle, le colonel Wassmer, présent à l'incident, pria un capitaine de conduire M. D. dans la chambre d'un officier, pour qu'il y prenne un peu de repos, avec ordre de le réveiller à 8 h. Ainsi fut fait; mais lorsqu'on rentra dans la chambre, on trouva le malheureux pendu par une ficelle à un clou placé si bas que le corps était complètement accroupi.

Avant de mourir, D. avait écrit deux lettres, — l'une à M. Ruff, conseiller fédéral chargé du Département militaire, l'autre au colonel Wassmer — pour déclarer qu'« il ne pouvait survivre à la honte du traitement qu'on lui avait infligé devant le bataillon. »

Ce suicide provoque une vive émotion dans les cercles militaires. Il est à souhaiter qu'une enquête établisse les responsabilités de chacun dans ce lamentable événement.

— Le jeune cycliste genevois, M. Charles-Edouard Grange, qui avait fait une chute au bas de la rampe de Prangins, le 15 juin dernier, est mort vendredi, à Nyon, des suites de cet accident. Il n'avait que 22 ans.

C'est, depuis le Nouvel-An, le troisième décès survenu à Nyon, à la suite d'accidents de bicyclette.

Genève. — On annonce la mort, survenue à l'âge de 76 ans, de Mme Desplands-Magnin, originaire de Founex, près Coppet, qui tenait, place Grenus, un établissement renommé, et qui était connue sous le nom familier de « mère Tant-Pis ». La mère Tant-Pis était célèbre par sa jovialité et son sans-gêne. Elle tutoyait tous ses clients. Un soir arrivaient chez elle deux conseillers d'Etat genevois, accompagnés de M. le conseiller fédéral Hertenstein. Les Genevois avaient prié la mère Tant-Pis de s'abstenir de toute familiarité à l'égard de M. Hertenstein, en ce moment président de la Confédération. Quelle ne fut pas leur surprise lorsque la mère Tant-Pis, s'adressant au président, lui dit :

— Ah! te voilà, mon vieil ours de Berne!
Loin de s'en offusquer, tous en ont ri de bien bon cœur.

ÉTRANGER

Conférence de la paix. — Le comité d'examen de la conférence de la paix a adopté mercredi, dans une séance qui a duré trois heures, et à laquelle assistait également M. Zorn, le plan d'un tribunal international d'arbitrage. Il serait créé à Berne un bureau permanent, qui serait dirigé par des représentants des puissances signataires à la Haye. Le Conseil fédéral suisse aurait la surveillance des fonctionnaires internationaux et des comptes. Le bureau établirait un registre des noms des personnes qualifiées qui accepteraient de fonctionner comme arbitres. Les parties en conflit choisiraient sur cette liste leurs propres arbitres; puis le bureau ferait les démarches nécessaires pour la constitution du tribunal et la rapide solution du litige.

Les délégués de la première commission se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la liberté absolue de chaque Etat, en ce qui concerne l'emploi de poudres nouvelles.

La commission a adopté ensuite la formule suivante : L'emploi de balles qui s'épanouissent ou s'aplatissent facilement dans le corps humain, telles que les balles explosibles, les balles à enveloppes dures ne couvrant pas entièrement le noyau, ou pourvues d'incisions, doivent être entièrement interdites.

L'Angleterre et les Etats-Unis ont voté contre cette proposition.

France. — Esterhazy a déclaré au correspondant du *Matin* qu'il n'irait pas au conseil de guerre de Rennes.

« Dreyfus sera acquitté, dit-il, les conseils de guerre sont composés comme on veut et jugent comme on le leur prescrit. »

L'ex-commandant se montre toujours très violent contre l'état-major et les généraux; il réitére qu'il eut des relations sur l'ordre du colonel Sand-

herr avec les attachés militaires allemands et qu'il les a roulés. Il fera connaître sa défense qui sera terrible, dit-il, dans un livre qui paraîtra prochainement.

— Le général Gilletta de Saint-Joseph, accusé d'espionnage, a été condamné à cinq ans de prison, 5000 fr. d'amende et aux dépens.

— Deux barques de pêche ont sombré près de Brest. Il y a eu douze noyés.

Allemagne. — Le canal Empereur Guillaume a été traversé, pendant l'année 1898, par 25,816 vaisseaux : 22,540 vaisseaux allemands, 27 belges, 497 anglais, 906 danois, 4 français, 687 hollandais, 248 norvégiens, 157 russes, 785 suédois et 15 autres étrangers. Les droits de navigation et autres qui ont été perçus se sont élevés à 3,069,169 marcs.

— Le nommé John Cohner, originaire de Budapest, qui avait fabriqué des faux chèques dans différents pays, à Londres, à Anvers, à Rotterdam et à Vienne, a été arrêté à Fribourg en Brisgau. Les faux commis s'élevaient à plusieurs centaines de mille francs.

Autriche. — On mande de Budapest que mardi a commencé, à Temesvar, le procès de douze femmes coupables d'avoir empoisonné leurs maris. Un charlatan leur fournissait de l'arsenic et le médecin signalait des constatations de décès telles qu'on les lui demandait. Deux de ces femmes ont empoisonné successivement deux maris; il en est même une qui en a empoisonné quatre. Quelques-unes ont empoisonné leurs enfants du premier mariage. Dans tous les cas, sans exception, leur but était de se remarier. Une treizième empoisonneuse est morte avant le procès. Presque toutes ont fait des aveux. Détail curieux : toutes ces femmes étaient des paysannes du même village, Zsebely, non loin de Temesvar. On a exhumé trente cadavres d'hommes et d'enfants.

Angleterre. — Une centaine de tonnes de cartouches à destination de l'Afrique du Sud ont été embarquées hier. Quatre compagnies partiront le 8 juillet pour la même destination.

Selon une dépêche du Cap au *Daily Telegraph*, quelques ministres soumettront au Parlement une motion blâmant l'intervention de l'Angleterre au Transvaal.

Russie. — Le prince russe Bariatinsky vient d'épouser Mlle Cavaliere qui les Parisiens ont tant applaudie aux Folies-Bergères. Elle est Italienne et de très modeste origine, étant fille d'un vendeur de journaux et d'une blanchisseuse. Elle entra toute jeune dans une imprimerie comme plieuse de journaux. Puis, à 16 ans, elle débuta à Rome dans un café-concert de dernière classe. Elle gagnait cinquante centimes par soirée et, de plus, elle avait le droit, une fois par soir, de faire dans la salle une quête dont elle partageait le produit avec le maître du café. Un jour, un impresario la remarqua et en fit une diva à Rome même, et aujourd'hui, Lina Cavaliere, la belle Transteverine, est princesse Bariatinska. Son père n'est plus vendeur de journaux et fait le « signor » (le monsieur).

Philippines. — La garnison espagnole de Baler, qui résistait depuis une année et était réduite à 33 hommes, a fini par capituler.

Etats-Unis. — A la dernière exposition de New-York, un financier, plusieurs fois millionnaire, a exposé une chatte angora, dont il avait récemment refusé 25,000 fr., et qui a obtenu le pre-

mière prix. Ce finar-

bête dans la rue. race, qu'elle a payé appartient à N. Sam- longs poils, du poids ainsi qu'on le nomme à plus de 60,000 fr.

Afrique. — Le a voté un crédit de l'amélioration de des effectifs.

Les Allemands de demander l'appu- veur du Transvaal. Presque suspendu.

nes ont quitté la vi- Le *Standard* dé- du camp d'Aldersho- le Cap.

CANTON

Cour d'assise trois jours de déba- accusé de briganda- Cette cause est rest- bien que des présen- contre Déforel, elles- condamner. Le jury- contre 5. L'accusé- M. l'avocat Cosand-

Vendredi a été a- l'hôtel Terminus. L- deux, Pauline Fasel- et Otto Landsee, de- ployés de l'hôtel.

Le jeune homme- des incendies et di- femme Fasel qui l'a- de son défenseur, M- ajournée. La défens- qui se fait au lieu- celui-ci est irrespon-

Société fédé- L'assemblée annu- gymnastique aura- les 11 et 12 novem- Le comité cent- membres de la Soci- tique elle-même, c- lutte dans lequel- gent, et d'interd- fédérale de gymn- fêtes.

Un jugement Le curé d'un vill- *Basler Nachrichten* sa paroisse d'avoir- droit, le cours d'un- néfice de la cure. L- cussion pouvait lé- sonnelle, intenta c- mages-intérêts. Il- fribourgeois en 1- nal fédéral vient d- nant le curé à 20- frais du procès.

Tribunal m- taire de la deuxiè- lombier, deux sold- Il a condamné à tr- Vincent Perritaz, c- nation et menaces- jours de prison le- marnens, qui avait- Déclaré en parti- bablement exempt-

Châtel-Veve vendredi, au Dépa- fer, pour l'examen- ligue Châtel-Veve-

Le conseil comm- d'actions de 125,0- vey-Châtel.

Tramway d- déral a adressé au- nant une concess- ques à Romont.

qui sortent de ces établissements en emportant avec eux de meilleures qualités qu'en y entrant!

II LE RETOUR

Très lentement, comme s'il eût pris plaisir à regarder toutes choses, un homme de belle taille ouvrait le sentier qui de Chavannes conduit au village de Précourt. C'était Robert Parand. Il rentrait enfin dans son lieu natal, après une absence de cinq ans. Il y avait même cinq ans et deux mois que, par un soir de fin d'avril, une main lourde s'était posée sur son épaule et que Gottfried l'avait sommé de le suivre chez le maire de Précourt. Cinq ans! Ça pèse sur notre pauvre corps lorsqu'on les vit ainsi que Robert venait de les vivre, dans une prison.

Il n'avait pourtant pas changé à son désavantage. Fierté de son innocence, tourmenté seulement à l'idée qu'il expiait un crime dont il n'était pas coupable, s'il avait profondément souffert de cette réclusion injuste, le remords n'avait ni ridé son visage, ni imprimé à son regard cette expression d'hésitation louche que l'on constate chez certains libérés. Sa démarche était presque hautaine et l'on eût dit que les traits de sa physionomie s'étaient affinés, comme ennoblis sous l'effort persistant de la pensée. C'était maintenant un homme de trente ans, à la mâle prestance, doté d'une force que le travail avait développée encore et bien préparé pour la nouvelle vie qu'il allait commencer.

Lors de sa condamnation, voyant qu'il ne pourrait rentrer chez lui avant longtemps, il avait écrit au conseil municipal de Précourt pour le prier de gérer ses petits

intérêts. L'autorité lona les quelques pièces de terre qui restaient à Robert et logea dans sa maison une pauvre femme, la vieille Gertrude, comme on l'appelait, qui, par suite de diverses vicissitudes, était tombée à la charge de sa commune d'origine.

Après avoir convert les frais du procès, qui n'avaient pas été très considérables, car la famille Blanchod ne s'était pas portée partie civile, l'avoir du jeune homme était à peu près le même qu'avant son arrestation. Au surplus, à sa sortie de prison, le directeur lui avait remis une assez jolie somme, produit du travail de Robert pendant quatre années et demie. D'abord, cet argent, il n'avait pas voulu le prendre; mais, sur l'observation que c'était un argent honnêtement gagné, il l'accepta enfin, quoique avec une sorte de répulsion...

Et, tout en marchant, par cette soirée de juin, que dorait un soleil couchant, il ne se lassait pas d'admirer les choses qui l'entouraient. C'était si bon, l'air libre des champs qu'embaumait en ce jour l'odeur des foins coupés; l'air libre qui descendait de la montagne, de ces vastes forêts qu'il saluait avec amour. Quelques paysans, qu'il rencontra, lui dirent bonsoir sans le reconnaître. Non pas qu'il fût beaucoup changé, nous l'avons dit plus haut; mais au bout de cinq ans, on ne pense plus à un jeune homme qu'on voyait d'ailleurs très rarement. En outre, son costume d'ouvrier de ville lui donnait une tenue nouvelle, étrangère au vallon. Il avait bonne mine, car, depuis qu'il avait signé son recours en grâce, le directeur de la prison, certain que la requête serait admise, l'avait traité avec une grande bonté, tant il avait d'estime pour ce « criminel » dont la belle conduite était peut être la meil-

(A suivre.)

militaires allemands et connaître sa défense qui a un livre qui paraîtra pro-

de Saint-Joseph, accusé de cinq ans de prison, lépense.

che ont sombré près de

canal Empereur Guilandant l'année 1898, par 10 vaisseaux allemands, 1006 danois, 4 français, 1000 russes, 157 russes, 785 perses. Les droits de navigation perçus se sont éle-

ner, originaire de Budes faux chèques dans à Anvers, à Rotterdam à Fribourg en Brisgau. à plusieurs centaines de

nde de Budapest que s'var, le procès de douze empoisonné leurs maris. ait de l'arsenic et le mé-tations de décès telles eux de ces femmes ont t deux maris; il en est onné quatre. Quelques-uns enfants du premier sans exception, leur but reizième empoisonneuse

Presque toutes ont fait : toutes ces femmes même village, Zsebely, a exhumé trente cada-

centaine de tonnes de e l'Afrique du Sud ont e compagnies partiront destination.

ap au Daily Telegraph, tront au Parlement une ation de l'Angleterre au

russe Bariatinsky vient e les Parisiens ont tant res. Elle est Italienne étant fille d'un vendeur nchisseuse. Elle entra rimerie comme plieuse as, elle débuta à Rome rnière classe. Elle ga-par soirée et, de plus, par soir, de faire dans e partageait le produit

jour, un impresario la a à Rome même, et au-la belle Transteverine, Son père n'est plus ven- « signor » (le monsieur).

garnison espagnole de une année et était ré-par capituler.

dernière exposition de asieurs fois millionnaire, ora, dont il avait ré-et qui a obtenu le pré-

il proclamait sans cesse. l'on domine quelques villa- é à droite, voulant passer au e rentrer à Précourt. Il n'y sacrée. Le clocheton de la du soir, recouvert par en-grise. Quelques arbres aux esquels s'arrêtaient les habi- enterrent un des leurs : ces ont déjà abrité bien des ra branches, les nues mon- descendant à la portée de la me pour l'emporter dans les al doit être inconnu, où la e pouvoir sur nous.

repos, à l'extrémité d'une na d'un tertre gazonné. La le même nom : Louise Pa- te mère, morte il y a long- tristée de laisser son fils pour elle que des amertu- s'il y a sur cette tombe des ; la terre en a été fraîche- e l'âme compatissante qui nser à sa mère morte, c'est bien loin, dans une maison t été domicile. Ah! la cour- dire combien il la remercie- nant un sentiment d'une dé- Robert souhaite ardemment!

(A suivre.)

mier prix. Ce financier avait trouvé cette jolie bête dans la rue. Mme Vanderbilt a un chat de race, qu'elle a payé 7500 fr. Mais le record appartient à N. Sam Woodiwiss, qui a un chat à longs poils, du poids de 12 kg. Xénophon — c'est ainsi qu'on le nomme — est estimé par les experts à plus de 60,000 fr.

Afrique. — Le Raad de l'Etat libre d'Orange a voté un crédit de 241,000 livres sterling pour l'amélioration de l'armement et l'augmentation des effectifs.

Les Allemands de Bloemfontein ont l'intention de demander l'appui de leur gouvernement en faveur du Transvaal. Le trafic des grandes villes est presque suspendu. A Johannesburg, 7500 personnes ont quitté la ville en mai et en juin.

Le Standard dément que quelques régiments du camp d'Aldershot se préparent à partir pour le Cap.

CANTON DE FRIBOURG

Cour d'assises. — La Cour d'assises, après trois jours de débats, a acquitté Déforel qui était accusé de brigandage sur le nommé Margueron. Cette cause est restée peu claire jusqu'à la fin, et bien que des présomptions assez graves existassent contre Déforel, elles n'ont pas paru suffisantes pour condamner. Le jury l'a déclaré innocent par 7 voix contre 5. L'accusé a été brillamment défendu par M. l'avocat Cosandey.

Vendredi a été appelé l'affaire des incendies de l'hôtel Terminus. Les accusés sont au nombre de deux, Pauline Fasel, blanchisseuse, âgée de 43 ans, et Otto Landsee, de 15 ans et demi, tous deux employés de l'hôtel.

Le jeune homme reconnaît être l'auteur d'un des incendies et dit avoir agi à l'instigation de la femme Fasel qui l'aurait perverti. Sur la demande de son défenseur, M. l'avocat Girod, la cause a été ajournée. La défense veut établir, par une enquête qui se fait au lieu d'origine d'Otto Landsee, que celui-ci est irresponsable.

Société fédérale de gymnastique. — L'assemblée annuelle de la Société fédérale de gymnastique aura lieu à Fribourg, probablement les 11 et 12 novembre.

Le comité central propose de défendre aux membres de la Société, dans l'intérêt de la gymnastique elle-même, de prendre part à des fêtes de lutte dans lesquelles sont offerts des prix en argent, et d'interdire que les sections de la Société fédérale de gymnastique organisent de pareilles fêtes.

Un jugement du Tribunal fédéral. — Le curé d'un village fribourgeois, écrit-on aux *Basler Nachrichten*, avait accusé un habitant de sa paroisse d'avoir détourné, à son profit et sans droit, le cours d'un ruisseau faisant partie du bénéfice de la cure. La personne visée, que cette accusation pouvait léser dans sa considération personnelle, intenta contre le curé une action en dommages-intérêts. Il fut débouté par les Tribunaux fribourgeois en 1^{re} et 2^{me} instance, mais le tribunal fédéral vient de lui donner raison en condamnant le curé à 200 fr. d'indemnité et à tous les frais du procès.

Tribunal militaire. — Le tribunal militaire de la deuxième division a jugé samedi, à Colombier, deux soldats fribourgeois du bataillon 15. Il a condamné à trente jours de prison le nommé Vincent Perritaz, de Corminboeuf, pour insubordination et menaces envers un caporal, et à vingt jours de prison le nommé Emile Conus, de Vuarmans, qui avait déserté pour rentrer chez lui. Déclaré en partie irresponsable, Conus sera probablement exempté de tout service ultérieur.

Châtel-Vevey. — Une conférence a eu lieu, vendredi, au Département fédéral des chemins de fer, pour l'examen de l'arrêté de concession de la ligne Châtel-Vevey.

Le conseil communal de Vevey a voté une prise d'actions de 125,000 fr. pour le chemin de fer Vevey-Châtel.

Tramway de Romont. — Le Conseil fédéral a adressé aux Chambres un message concernant une concession pour des tramways électriques à Romont.

Accident. — Un nommé Hayoz, de Villangeaux, s'était rendu, lundi après midi, à la pêche dans la petite Broye. Comme il ne reparut pas à son domicile, lundi soir, l'on se mit à sa recherche. Ce n'est que mercredi matin que l'on a découvert son cadavre, dans la Broye, rière Villangeaux, au pied d'une paroi de rochers. Hayoz avait le crâne brisé. On croit à un accident. La victime était âgée de 46 ans et père de famille.

GRUYÈRE

Bulle-Romont. — Le conseil d'administration du Bulle-Romont propose la répartition, pour l'exercice de 1898, d'un dividende de 4 1/2 %, comme l'année dernière.

Montreux-Montbovon. — Les représentants de la Compagnie du Châtel-Bulle-Montbovon et les concessionnaires du Montreux-Montbovon ont eu une conférence au Palais fédéral. Les délibérations ont été animées d'un esprit de courtoisie et de conciliation. Les concessionnaires du M.-M. sont disposés à avoir gare commune à Montbovon avec le Châtel-Montbovon.

Quant à la continuation de la ligne sur Zweisimmen, la Compagnie du Châtel-Bulle-Montbovon a des assurances tout à fait satisfaisantes.

Accidents. — Mardi, un citoyen de Sâles, qui conduisait un chargement de pierres, provenant de la carrière de Vaulruz, est tombé sous le lourd véhicule à une descente et a été grièvement contusionné. Il a succombé le lendemain à ses blessures.

— Un nommé Rollandin, scieur de long, qui se trouvait mercredi dans un pâturage au-dessus de Montbovon, a été atteint par une bille de sapin qui dévalait. Le malheureux, n'ayant pas eu le temps de se garer, fut écrasé.

VARIETES

Où faut-il coller les timbres? — C'est un détail, dira-t-on. Mais, ainsi qu'on l'a dit judicieusement, il n'existe pas de petits détails. Les employés de la poste le savent à ce propos lorsqu'il s'agit d'apposer rapidement le sceau sur le timbre. Dans les bureaux où se trouve une nombreuse correspondance, cela n'est absolument pas indifférent; si les timbres sont apposés d'une manière uniforme, l'opération du contrôle se fait d'autant plus rapidement. Le courrier est plus vite déponillé, les facteurs reçoivent plus tôt leur expédition et le public en profite.

Avec les innombrables manières employées pour placer le timbre, le contrôleur ne peut pas procéder par un mouvement régulier, de là des retards qui ne semblent pas longs, mais qui se chiffrent grâce au nombre des pièces. On peut dire que, dans les bureaux de certaine importance, il se perd ainsi plusieurs minutes par jour, ce qui forme pour toute l'année un nombre respectable d'heures dont le public bénéficierait.

Le timbre doit toujours être mis à droite en haut. Cela se comprend, l'employé faisant circuler la lettre de la main gauche et tenant le sceau de la droite. Donc, dans l'intérêt de tous, que chacun mette le timbre postal à droite en haut!

Immeubles monstres. — On vient de construire, à Chicago, en 190 jours, une maison de vingt et un étages, qui mesure 76 m. de haut, soit 12 m. de plus que la tour de St-Nicolas à Fribourg.

Cet immeuble est construit dans le style gothique. Toutes les parties en bois sont ignifugées. Il y en a peu, d'ailleurs, la chapente, les châssis des fenêtres et même les portes étant métalliques.

L'intérieur des pièces est garni d'ornements en mosaïque. Chaque chambre est éclairée à l'électricité et chauffée à la vapeur d'eau.

Six ascenseurs hydrauliques, marchant à la vitesse de 110 m. à la minute, desservent, jour et nuit, les vingt et un étages de l'immeuble.

190 jours pour construire cet immeuble géant! Qu'auraient dit nos ancêtres du moyen âge?

A propos de vastes maisons, une revue assure que le record de la grandeur n'est pas détenu par Chicago, mais par Vienne (Autriche).

Il existe dans le faubourg de Wieden, un immeuble qui comprend 400 appartements et 1400 chambres. Il loge actuellement 2112 personnes, qui payent un loyer annuel de 100,000 florins (environ 246,000 fr.), un genre de fief que les grands seigneurs ne connaissaient pas autrefois.

Plus d'enterrement ni d'incinération. — Le professeur Tripler, de New-York, prétend, comme on sait, avoir découvert l'air liquide. Il dit qu'il a résolu le problème de conserver les cadavres. Dans ce but, il a construit un appareil réfrigérant, dans lequel il a mis un cadavre, il y a quinze jours, et, depuis, il a réussi à maintenir la température à 250° au-dessous de zéro. Le corps est toujours parfait et gelé en un roc solide. Pour le faire voir, il a brisé un doigt de pied du corps avec un marteau et l'a réduit en poussière. Le surintendant de la Morgue de New-York a ordonné la construction de plusieurs compartiments garnis du mécanisme du professeur Tripler. Le XX^e siècle, dit Tripler, verra une évolution tombale, la crémation et l'inhumation deviendront de moins en moins employées grâce à ma découverte.

Un facteur postal vient demander des étrennes à un avare.

Après réflexion, il répond :

— Oh! voyez-vous, ce que je vous donnerais serait si peu de chose, que ce n'est vraiment pas la peine.

BIBLIOGRAPHIE

« Die Schweiz » N° 8. — Die grossartigste Verherrlichung unseres nationalen Freiheitsgedankens, Schiller's Wilhelm Tell, auf dem historischen, durch die Ueberlieferung geweihten Boden zur Darstellung zu bringen, war ein glücklicher Wurf. Und diesem aktuellem Thema widmet Dr. Carl Gisler im 8. Hefte der « Schweiz » einen sehr eingehenden Aufsatz, der mit hübschen Illustrationen geschmückt ist. Ebenso zeigen sich die Abbildung der bei dem Aarauer Eisenbahnunglück zertümmerten Waggons.

L'acétylène sans danger. — De toutes les lumières connues jusqu'à ce jour, celle fournie par la flamme de l'acétylène est certainement la plus riche. Mais les appareils jusqu'ici en usage présentent des dangers terribles d'explosions; l'eau y tombe goutte à goutte sur le carbure de calcium et on espère limiter par le volume d'eau la production du gaz; mais, dans ces conditions, il arrive que, si une petite quantité d'eau se trouve en contact d'un excès de carbure, la température s'élève, l'acétylène se polymérise et l'on obtient ainsi un mélange gazeux dont le pouvoir lumineux s'affaiblit et varie tout en devenant très explosible.

Dans la préface de son ouvrage sur l'acétylène, M. Moisson, de l'Institut, s'exprime en ces termes :

« L'appareil idéal, qui n'existe pas encore, consisterait en un gazomètre, contenant excès d'eau, dans lequel un poids déterminé de carbure tomberait au moment voulu. Le poids de carbure devrait être tel qu'il puisse emplir d'acétylène le gazomètre, sans produire un excès de gaz, et ne tomber dans l'eau qu'automatiquement, lorsque le gazomètre serait à peu près vide. »

Un compatriote, l'ingénieur Couin, remarquant cette préface, résolut d'établir cet appareil idéal et est arrivé à la perfection en construisant un appareil générateur de gaz acétylène qui n'est autre chose qu'une petite usine à gaz qui, construite d'une façon solide et irréprochable, écarte toute possibilité d'accident.

Cet appareil se compose d'un gazogène surmonté d'une cuve annulaire dans laquelle se meut un gazomètre à double joint hydraulique muni d'un tube de sûreté et d'un robinet de purge d'air. A l'intérieur du gazomètre se trouve le tube de départ du gaz qui aboutit à l'extérieur à un robinet distributeur. Au centre du gazomètre se trouve le tube de descente de carbure faisant corps avec le gazogène; au-dessus se place une trémie contenant du carbure granulé. Dans la trémie se trouve l'appareil distributeur automatique, absolument étanche, actionné, par l'extérieur par un organe (tige) à contrepoids et une tige d'appui mobile, solidaire du mouvement du gazomètre à volonté.

Le gazogène est muni d'un siphon d'entrée d'eau et d'un dit de sortie qui sert à évacuer partiellement les résidus et maintient le niveau d'eau nécessaire dans le gazogène. La rentrée de l'air dans le gazomètre est rendue impossible par un dispositif, placé à l'orifice d'entrée du gaz dans le gazomètre, qui permet l'obturation complète de ce tube, pendant qu'on vidange l'eau du gazogène et écarte ainsi tout mélange de gaz avec l'air, c'est-à-dire toute chance d'explosion.

Cet appareil peut être vu à Vevey sous l'hôtel des Trois-Couronnes. (Voir aux annonces) Ed. Bugnon & Zaborowsky, Vevey.

Un précieux renseignement.

Beaucoup d'enfants, de personnes faibles, ayant l'estomac délicat, auxquels on conseille un dépuratif agissant à la manière de l'huile de foie de morue, prendront sans la moindre répugnance, sans malaises, ni dégoûts, le véritable Sirop dépuratif au brou de noix ferrugineux de FRED. GOLLIEZ, pharmacien à Morat. En flacons de 3 fr. et 5 fr. 50 dans les pharmacies. 24 ans de succès. Prescrit et recommandé par beaucoup de médecins.

Economiser sans manquer du nécessaire,

c'est la meilleure règle pour la santé de notre corps et de notre esprit, car ainsi on évitera les dérangements des fonctions digestives et de l'alimentation et prévendra des maladies érieuses. Aussitôt que des symptômes, tels que maux de tête, pesanteur d'estomac, renvois, manque d'appétit, vertiges, anxiété, se manifestent et que des selles quotidiennes deviennent irrégulières et insuffisantes, il faut prendre les Pilules suisses du pharmacien Richard Brandt, bien connues et recommandées, qui se vendent seulement en boîtes à 1 fr. 25 dans les pharmacies, et les bons résultats ne manqueront pas de se produire.

Pour tout ce qui concerne les annonces et réclames, s'adresser à l'Agence de publicité Haasenstein & Vogler, Bulle, rue de Gruyères

IMPOTS

Les contribuables de la ville de Bulle en retard pour le paiement de leurs impôts cantonaux et communaux sont prévenus qu'un dernier terme jusqu'à dimanche 2 juillet prochain leur est accordé pour les acquitter. A ce défaut, la pénalité du 5% prévue par la loi leur sera irrévocablement appliquée.

Conseil communal.

Mises publiques.

Le **lundi 3 juillet** prochain, dès les 2 1/2 heures après midi, à la Maison de Ville à Vaulruz, l'Office des faillites de la Gruyère fera vendre aux enchères publiques : une maison d'habitation nouvellement construite, située au centre du village de Vaulruz, un cheval hors d'âge et quelques objets mobiliers.

Office des faillites.

Mises de chédail.

Mercredi 28 juin, dès les 2 heures de l'après-midi, devant la maison de l'O. teydoz, à Epagny, il sera vendu en mises publiques tout le chédail et instruments d'agriculture ayant appartenu à feu Joseph Castella : chars montés, charrue, herse, caisse à purin, train de montagne, établi de menuisier, traîneaux, paille pour litière, plateaux pour planchers d'écurie, etc.

Soumission.

Un concours est ouvert pour la fourniture à l'hôpital du district, à Riaz, du **pain** et de la **viande** pour le second semestre 1899. Les soumissions, pour être admises, devront avoir pour base le prix courant et indiquer la bonification à titre fixe pour les deux catégories. Les soumissions doivent être adressées à M. le Dr Perronlaz, à Bulle, avec la suscription : *Soumission pour l'hôpital*, jusqu'au 28 juin, à 6 heures du soir.

Maison à vendre,

avec jardin et tenant. L'agence Haasenstein & Vogler, à Bulle, indiquera.

Entreprise générale

CH. FOLGHERA

entrepreneur, à Bulle.
Plans et devis.

Seul dépositaire des véritables tuiles d'Altkirch; vente de ciment, chaux et plâtre, drains de toutes dimensions, briques en ciment en terre cuite et réfractaires, tuyaux en ciment, en grès d'Aarau et de Belgique. Bureau au dépôt de la gare.

LIQUIDATION D'ÉTOFFES

Le **magasin du Printemps**, à Bulle, continue à vendre au prix de fabrication, pour quelques jours seulement, côté de la Grand rue. **Magasin à louer, disponible.**

Docteur Geinoz,

dès ce jour jusqu'au 1^{er} novembre, ne donnera pas de consultation le **lundi**.

Huile insectifuge

pour préserver le bétail contre les piqûres des taons et des moustiques.

Thurmeline en poudre

tue n'importe quels insectes. En flacons de 50 cent. et 1 fr. chez **Louis Freyvaud**, Grand rue, BULLE

Chaux lourde

SUPÉRIEURE de **JOLY FRÈRES** à **Noiraigues**, chez **ALBERT GILLARD** entrepreneur, à BULLE

Miel garanti pur

à 1 fr. la livre. **CONFITURES** depuis 50 c. la livre. Chez **L. TREYVAUD** Magasin de comestibles, Grand rue 38, BULLE

Grande vente de chevaux et de voitures.

Pour cause de cessation de commerce, **J. Perret fils**, voiturier, à Lausanne, fera vendre aux **enchères** tout son **train de voiturier**, consistant en chevaux de voiture et de trait, bons carrossiers et camionneurs, voitures, landaus, breaks, un omnibus à 14 places, vis-à-vis dits paniers, tapissière, gros chars, fastes, traîneaux, etc., harnais et colliers, un moteur à eau avec transmission, bache-paille et concasseur, etc. **La vente des chevaux aura lieu le mercredi 5 juillet, à 9 heures du matin, et celle du matériel le jeudi 6 et suivants, avenue de Villamont 1, Lausanne.**

Le soussigné avise l'honorable public qu'à partir du 20 juin il dessert

l'hôtel de la Croix-Blanche, à Bulle.

Par des marchandises de première qualité, un service soigné et des prix modérés, il s'efforcera de satisfaire sa clientèle.

Se recommande :

J. Brulhart-Favre.

Maison ALBERT MEYER & Cie.

A LA SAMARITAINE, LAUSANNE

Grands magasins de nouveautés.

Toileries, lingerie, confections et ameublements.

Grandes facilités de paiement sans augmentation de prix et sans versement préalable.

Pour demandes d'échantillons et catalogues, écrire à notre représentant sous initiales RW 150, poste restante Bulle.

5 médailles bronze, argent et or.

S^r PELLET jeune, MORAT

Fabrique d'eaux gazeuses, sirops et liqueurs fines.

Spécialité de vins du Vuilly et vins d'Arbois.

Vins blancs d'Espagne : 32 cent. à 35 cent. le litre.
Vailly : 45

Atelier de ferblanterie et couverture

J. REGIS, à Bulle.

Ferblanterie de bâtiment et de ménage. — Couverture en tous genres.

Ouvrages en zinc, appareillage pour eau, plomberie, etc.

Travail prompt et soigné. Prix modérés.

Acétylène

pour fermes, caves, restaurants, jardins.

50 % d'économie

et la plus belle lumière, avec le générateur système COUSIN, le seul garanti sans danger.

Il produit à froid automatiquement et, étant monté sur un seul socle, occupe peu de place. Brochure et devis gratis.

CARBURE DE CALCIUM

BUGNON & ZABOROWSKY, VEVEY

Représentants demandés partout.

ÉTOFFES NOIRES

Grand choix dans les plus nouveaux dessins.

Assortiment toujours complet dans les meilleures qualités.

Cachemire, escol et mérinos	dep. Fr. 1.— jusqu'à 5.— p. m.
Crêpes, chevots et popelines	1.90 > 5.40 >
Façonnés, fantaisies, rayures, etc.	2.— > 6.50 >
Mohairs, bonnes qualités anglaises, uni et faç.	1.35 > 4.50 >

●●● Etoffes mi-deuil ●●● en laine et laine et soie, tissus et dess. de dernière nouv., Fr. 1.70 j. à 3.70 p. m.

Echantillons franco. **MAX WIRTH** ZURICH Limmattal 52. Maison spéciale pour la vente d'étoffes pour dames, d'étoffes en fil et en coton.

Catarrhe d'estomac. Rhumatisme.

Maladie du foie.

Pendant longtemps, j'ai souffert d'un catarrhe et de maux d'estomac, d'une maladie du foie, de flatuosités, éructations, grommlements dans les intestins, suffocations, rhumatismes, douleurs dans les jambes, les hanches, les bras et les épaules et de nervosité, sans avoir trouvé de soulagement. En janvier de l'année passée, j'ai écrit à la Polyclinique privée de Glaris, laquelle, d'après des annonces que j'ai vues, avait soigné et guéri des cas semblables au mien. Cet établissement m'a soigné par correspondance pendant quelque temps et a réussi à me délivrer de tous mes maux, ce que je constate avec le plus grand plaisir. Je souhaite vivement que d'autres malades trouvent, comme moi, la guérison auprès de la Polyclinique privée de Glaris, Sépey, Ormonts-Dessous, le 29 janvier 1898. Mme Sylvie Tille-Oguey. Vu pour légalisation de la signature de Sylvie Tille, née Oguey, présentée par son gendre Vincent Monod, A Ormonts-Dessous, le 29 janvier 1898, M. Durgnat, juge de paix. Adresse : « Polyclinique privée, Kirchstrasse 405, Glaris. »

Les **Potages à la minute** **MAGGI** se vendent en rouleaux et en tablettes de 10 c. chez : Gabr. Gremion, nég., Gruyères.

Ciment Universel

de Plüss-Staufner

est incontestablement sans rival pour recoller tous les objets cassés, soit verre, porcelaine, vaisselle de table et de cuisine, pierre, marbre, métal, corne, bois, papier, carton, drap, cuir, courroies, découpages, etc., etc.

Diplômes et médailles d'or et d'argent à plusieurs expositions.

Se vend en tubes à 40 et 65 cent. à l'imprimerie de la Gruyère, à Bulle.

On trouvera dès ce jour du

beurre frais

à la boulangerie Schneider, à Bulle.



est le meilleur.



SUCCES MERVEILLEUX!

Le seul vrai SAVON aromatique au lait de lis

de BERGMANN & Cie, fournisseurs de cour, à Dresde et Zurich, est le savon le plus efficace et le plus propre contre les éruptions importunes, les taches de rousseur, les boutons, les dartres, comme aussi contre une peau dure, sèche et jaune, etc.

En vente à l'imprimerie de la Gruyère, à Bulle, à 75 centimes la pièce.

A louer :

Un **logement** avec cave et galetas. S'adresser à l'agence Haasenstein & Vogler, à Bulle.

A louer :

Un **appartement** de 3 chambres et cuisine dans l'ancienne maison G. Wehner. S'adresser à A. CORMINBOEF, liquoriste.

ON DEMANDE

une **fil**e forte et robuste pour faire le ménage et soigner les enfants. Entrée le 1^{er} juillet. S'adr. par écrit à l'agence Haasenstein & Vogler, à Bulle.

Apprentie-tailleuse

est demandée. L'agence Haasenstein & Vogler, à Bulle, indiquera.

En 2-8 jours

les **goîtres** et toute **grosseur au cou** disparaissent; 1 flac. à fr. 2 de mon **œuf** antigroître suffit. Mon **huile** pour les **oreilles** guérit tout aussi rapidement **bourdonnements** et **durété d'oreilles**, 1 flac. fr. 2. **S. Fischer**, méd. prat. à Grub (Appenzell Ra. E.)



Bulle. — Emile Lenz, imp.-éditeur.



PRIX DE L'ABONNEMENT
Suisse... 1 an, Fr. 6
... 6 mois, 3
Etranger... 1 an, Fr. 10
... 6 mois, 5
payable d'avance

Prix du numéro : 5
On s'abonne dans les bureaux de poste

BULLE

Les v

Je recevais un part au bas duquel ne reçoit pas de v

Mes yeux restèrent sur cette ligne, gr

« On désire ne polie à travers la

« On redoute les qui en sont coutur à l'écart. »

Et mon imagination voyais défilér dev

teurs de maisons distraction et qui

leurs insipides con faut favori pousse

lement pour obs passe ailleurs qu

langue, à bout de ments frais qu'elle

première occasion maison mortuaire

sant : « On ne le ne la regrette pas

si on a été témoin sont assurément

croions pas qu'on Il y a encore

yeux desquels on joie maligne qu'é

du malheur des a « Enfin, se dis

fusquait est fini et nous portera plus

Il nous arriva u du cercueil d'une

laquelle nous av

FEUILLE

Le Crime

UNE E

Après être resté l

à celle qui n'était p

jour lui permettaien

ou gravés sur les m

plaisir à visiter le c

rées, témoignages n

pas de l'endroit ou

tout à coup d'un tr

blanche, une colonne

à la corolle formée

Au revoir. Puis deu

qu'il venait de voir

traversait son esprit

celle! Oui, Marcelle,

l'aimait donc, l'att

rayonna dans son co

Presque heureux,

morts. Il ne regrette

qu'il y avait faite a

tume contre les hom